



MAIRIE DE GRISY LES PLATRES

Val d'Oise

2021-27

Arrêté de Voirie
Portant permission de voirie
Le 02/08/2021 pour la pose d'un poteau pour Orange

La Maire de la Commune de Grisy-Les-Plâtres,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-1,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-3, L.113-5, R.113-4 et R.113-6,

VU l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales, et notamment ses articles 40 à 43,

VU la Loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application, notamment la circulaire du 5 mars 1982,

VU l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée par arrêtés du 24 novembre 1967, du 17 octobre 1968, du 23 juillet 1970, du 8 mars 1971, du 20 mai 1971, du 27 mars 1973, du 30 octobre 1973, des 10, 15, 25 et 26 juillet 1974, des 6 et 7 juin 1977, du 22 décembre 1978, du 13 juin 1979, du 13 décembre 1979, par circulaire n°68.103 du 30 octobre 1968, 73.210 du 5 décembre 1973, 79.48 du 25 mai 1979, par l'arrêté interministériel du 22 septembre 1981, par l'instruction ministérielle du 23 septembre 1981, par l'arrêté interministériel du 19 janvier 1982,

VU la demande en date du 30 juillet 2021 par laquelle Mme Aurore GARCIA représentant la société UI PP/ Groupe Chargé d'Affaires Val d'Oise/ Orange, 10 rue Léo Lagrange, 95610 Eragny Sur Oise, afin d'entreprendre des travaux 9 rue du Vexin à Grisy les Plâtres, pour la dépose d'un potelet et pose d'un poteau.

ARRETE :

Article 1 :

Prescriptions techniques :

Mme Aurore GARCIA représentant la société UI PP/ Groupe Chargé d'Affaires Val d'Oise/ Orange, 10 rue Léo Lagrange, 95610 Eragny Sur Oise, est autorisée à occuper le domaine public pour effectuer **la dépose et la pose d'un potelet pour Orange** au 9 rue du Vexin, à Grisy-les-Plâtres.

L'intervention autorisée sera limitée à la seule zone de travaux.

10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLATRES - Tél 01.34.66.62.69 Fax 01.34.66.43.61

Ouvertures : Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30/12h – Mercredi : 13h/17h

FERMETURE LE LUNDI

www.grisylesplatres.fr

Article 2 :

Circulation :

La circulation sera interdite des N° 1 au N° 9 rue du Vexin le 02 Aout 2021, de 8h à 17h.

Article 3 :

Signalisation du chantier :

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier qui sera balisé. Il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 :

Durée :

La présente autorisation est valable pour le 02 Aout 2021 de 8h à 17h.

Article 5 :

Madame la Maire de la Commune de Grisy-les-Plâtres,
Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Marines de la Gendarmerie,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grisy-Les-Plâtres, le 30 Juillet 2021.

Pl
La Maire,
C.Carpentier.

